

Stationnement payant - Réorganisation des secteurs :
- Grande Rue (des rues de la Bibliothèque à Ronchaux)
- rue Bersot (partie non piétonne entre les rues Proudhon et d'Alsace)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la poursuite de la politique engagée concernant l'extension et la réorganisation du stationnement payant décidée par le Conseil Municipal du 13 avril 1987, et afin de tenir compte, d'une part, d'une situation de fait en ce qui concerne la Grande Rue et, d'autre part, de problèmes liés à l'activité commerciale de la rue Bersot, il est proposé :

Pour la partie de la Grande Rue comprise entre les rues de la Bibliothèque et Ronchaux

- d'officialiser la création de places de stationnement payant permettant de satisfaire conjointement :

- . la demande de rotation importante en ces lieux,
- . le maintien d'un couloir unique de circulation assurant dans de bonnes conditions l'écoulement du trafic,
- . la création de deux voies de présélection en approche de la rue Ronchaux,
- . la protection de toutes les entrées charretières,

- le stationnement temporaire des bus au niveau de l'arrêt régulateur Saint-Maurice,

- l'intégration du bus dans la circulation générale en sortie du site propre précédant l'arrêt Saint-Maurice.

Pour la partie de la rue Bersot comprise entre les rues Proudhon et d'Alsace

- de réaliser une zone mixte stationnement et terrasses dans la partie de la rue Bersot non encore aménagée.

En effet l'installation de terrasses sur chaussée nécessite une protection particulière qu'il est possible d'adapter dans l'emprise des cases délimitées de stationnement.

Ainsi, selon les périodes de l'année, cette zone sera soit disposée en terrasses, soit réservée au stationnement.

En ce qui concerne les investissements à prévoir pour la gestion, une seule machine de réemploi sera installée Grande Rue (places non numérotées) ; pour la rue Bersot, les deux machines existantes à l'extrémité des rues Proudhon et d'Alsace assurent déjà cette fonction.

Pour les tarifs, il est proposé :

4 F / 54 minutes - durée maximum : 2 heures pour la Grande Rue

4 F / 54 minutes - durée maximum : 2 heures pour la rue Bersot en cohérence avec les zones adjacentes.

Sur avis favorable de la Commission Stationnement, le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver la nouvelle délimitation des zones de stationnement payant précédemment définies et la mise en application des tarifs correspondants,

- prendre toutes dispositions pour l'organisation de la gestion des terrasses selon la réglementation en vigueur.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je ne suis pas hostile à la mise en place de ces places de stationnement payant. Je voudrais simplement dire que je pense que psychologiquement il n'est pas de très bon effet d'installer ce dispositif dans une rue de Besançon qui est, chacun le sait ici, en particulièrement mauvais état s'agissant de la voirie. Je vous avais alerté déjà sur cette question comme sur celle de la rue d'Arènes. Depuis deux ans, votre Maire-Adjoint me dit que tout cela est naturellement programmé et que ça ne saurait tarder mais la voirie reste dans le même état. Je me permets donc une nouvelle fois d'insister auprès de vous sur le caractère vraiment dégradé de cette voirie et la nécessité de la prévoir rapidement dans un programme de réfection.

M. PIERLOT : Monsieur le Député-Maire, il y a quelque temps j'avais émis en Commission Transports Stationnement, le souhait que soient privilégiés les parkings de service aux abords de la ville près des terminus des bus plutôt que d'accroître le stationnement au centre-ville. Il est évident que plus on crée de places de stationnement, plus on augmente le nombre de véhicules et plus la pollution est importante. D'autre part, je crois que le tunnel sous la Citadelle qui doit se réaliser rapidement va permettre de restructurer la circulation au centre-ville.

Aussi, pour ce qui concerne le haut de la Grande Rue, je pense qu'il faut attendre que les services nous fassent des propositions sur un nouveau schéma de circulation au centre-ville.

Pour la rue Bersot, je crois que l'on peut rapidement proposer la piétonnisation de la partie non encore réalisée, secteur où fleurissent de nombreux restaurants, très fréquentés par la population ainsi que la partie de la rue Proudhon allant de l'autogare à la rue Bersot. Ces parties de rues semblent tout à fait correspondre à ce qu'il convient de piétonniser et d'aménager. Ceci suppose une étude pour supprimer les trottoirs et créer de véritables terrasses qui permettent la circulation des piétons au milieu de la chaussée.

Je pense ces propositions plus intéressantes et plus écologiques pour améliorer la qualité de vie du quartier et lui permettre de se développer dans de bonnes conditions. Je ne crois pas que quelques places de parking puissent améliorer les qualités de vie de nos concitoyens. Vous trouverez une majorité qui votera votre projet mais des stationnements payants peuvent se mettre et se retirer. Je souhaite toutefois que ma proposition soit étudiée.

Mme FOLSCHWEILLER : De façon générale, il me semble qu'il faut réserver la voirie aux bus et aux vélos et améliorer surtout la circulation des piétons sur les trottoirs. Je dis cela notamment pour la rue Bersot qui est une rue extrêmement difficile pour les piétons entre les terrasses aménagées à moitié sur les trottoirs, à moitié sur la rue, les cartons les jours de ramassage de cartons et les véhicules, les poteaux empêchant les voitures de stationner sur un côté du trottoir. Il devient extrêmement difficile aux mamans de circuler avec des poussettes ou avec des caddies, aux mamans avec des enfants à chaque main et aux personnes âgées aussi qui ont des difficultés, et il devient presque obligatoire de circuler sur la chaussée. Je m'étais déjà prononcée, à propos de la restructuration du stationnement dans le quartier Battant, c'était il y a un an ou 18 mois, contre l'augmentation des places de stationnement dans les rues étroites. Donc là je suis de la même façon opposée.

Enfin, je voudrais dire que nous avons construit à grands frais un parking souterrain à la Mairie, parking qui est très proche du centre-ville, qui a démontré hier son efficacité, son utilité, les Bisontins l'ayant largement utilisé pour faire leurs courses et pour flâner au centre-ville. Je crois que c'est une bonne habitude qu'il faut encourager et moi je préfère qu'on incite les gens à aller dans ce parking maintenant qu'il est construit, il faut le payer, plutôt que d'augmenter des places de stationnement dans des rues très étroites.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est difficile de prendre les automobilistes par la main pour les conduire au parking de la Mairie, et c'est vrai qu'hier il y a eu un très grand succès à la fois de la piétonnisation complète du centre, c'est un bel exemple à méditer et aussi de l'utilisation d'un parking qui n'était plus payant, ce qui explique aussi qu'il était rempli largement puisque c'était l'Union des Commerçants qui avait traité avec Via-Stationnement pour régler dans de bonnes conditions tout cela.

M. NACHIN : Monsieur le Député-Maire, je crois qu'il aurait été effectivement difficile d'emmener par la main tous les automobilistes qui étaient venus avec leur voiture pour les conduire dans le parking souterrain. Mais l'expérience d'hier montre que si l'on interdit l'accès au centre-ville, ils se rabattent automatiquement vers les parkings qui sont à la périphérie et en particulier le parking de la Mairie qui, il faut le dire, est bien situé à proximité des principaux commerces du centre-ville. Je suis favorable à ce qu'on remplace des places de stationnement non payantes par des places de stationnement payantes mais je préfère encore que l'on remplace les places de stationnement payantes ou non payantes par des rues piétonnes et ce que je souhaiterais c'est que cette mesure que vous proposez et que je ne voterai pas, soit une mesure provisoire en attendant une véritable piétonnisation du centre-ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela demande réflexion car on ne va pas demain piétonniser tout le centre-ville. Cela va bien un dimanche, jour férié sans artisans, sans personne dans la Boucle, mais c'est beaucoup plus compliqué qu'on imagine que d'empêcher à quiconque d'entrer au centre-ville.

M. JUSSIAUX : Je conseillerai à M. VIALATTE d'être peut-être un peu plus mesuré lorsqu'il parle du mauvais état de la voirie. Elle n'est pas très belle, on vous le concède, mais ce sont encore des rues où l'on peut rouler sans risquer de laisser une roue ou une jante et puis Bernard REGNIER va s'occuper de cela prochainement. Mais quand il y a des problèmes liés au stationnement, je ne peux pas attendre que le budget ait permis de remettre en état la voirie pour prendre les mesures qui s'imposent mais on n'oublie pas vos demandes. On les a à l'esprit en permanence et chaque fois qu'on se voit avec Bernard, on se dit : «souviens-toi, VIALATTE a soulevé tel problème» (rires)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils ne se rencontrent pas souvent, alors ce n'est pas grave !...

M. JUSSIAUX : Monsieur PIERLOT, pour le haut de la Grande Rue, pour qu'on se comprenne bien, il s'agissait de clarifier une situation qui devenait vraiment pénible, en ce sens qu'officiellement c'était un stationnement interdit, qu'en fait une tolérance s'était instaurée depuis de très longues années, ce qui fait que les quelques places disponibles étaient colonisées par une petite vingtaine d'usagers qui s'y installaient jour et nuit. Donc finalement, cela se faisait au détriment de l'intérêt général.

L'objectif là, est de créer une rotation, c'est clair. Vous avez vu les limites de durée, 2 heures maximum, donc c'est des places qui devraient pouvoir mieux servir à toute une série d'usagers qui viennent soit dans les commerces de ce secteur-là qui n'est quand même pas très favorisé commercialement parlant par sa situation, soit dans les organismes du type de l'ONISEP, qui se trouvent dans le secteur également. Pour la rue Bersot, on a essayé de trouver une réponse qui satisfasse à la fois les usagers du secteur et les activités commerciales existantes. Alors c'est une réponse de compromis et c'est seulement à l'usage qu'on verra si c'est un système qui est gérable, puisque l'option qui est retenue est de favoriser au maximum les terrasses à la période estivale et avoir du stationnement rotatif le reste du temps. Les terrasses sont demandées notamment par les bars et les restaurants, le stationnement rotatif est souhaité par tous les commerces de la rue Bersot qui avaient un réel problème de facilité d'accès pour les clients qui viennent en automobile, notamment parce qu'ils ont des choses lourdes à charger, je pense à un marchand de vin dont la réputation n'est plus à faire et où effectivement le client se retrouve souvent à sortir avec un colis de plusieurs kilos sur les bras. Donc on essaie de répondre ; là aussi, l'usage nous montrera si c'est un bon choix.

Je répondrai maintenant à Mme FOLSCHWEILLER ; prioriser les bus et les piétons ? oui, et lorsque c'est possible on le fait. C'est notamment le principe de base de tous les axes rouges. On ne peut toutefois pas le faire de manière systématique et irréfléchie partout ; en particulier tout le haut de la Grande Rue, que cela nous convienne ou non, restera encore longtemps une voie de circulation automobile. Si vous voulez que tous ces quartiers du fond de la Boucle soient desservis et que les liaisons se fassent avec la route de Lyon et la route de Lausanne, vous ne pouvez pas éviter que ce soit durablement des voies de circulation. On réfléchit dès à présent à ce qui pourra être proposé aux résidents, aux commerçants, aux usagers lorsque le tunnel sera mis en service. Puisqu'effectivement le tunnel en service permettra d'évacuer sous le tunnel justement les 8 à 15 000 véhicules/jour qui dans l'état actuel des choses, ne peuvent pas faire autrement que de transiter par le fond de la Boucle. Donc on commence à y travailler. On a déjà eu les premières discussions par exemple avec l'Association Grand

Centre et on a plein d'idées mais on est intéressé par celles que vous pouvez avoir. Mais je crois qu'il faut bien se mettre dans l'esprit qu'on est dans des domaines où l'on avance pas à pas avec les personnes concernées chaque fois que c'est possible, même si de temps en temps il faut donner un petit tour de vis, et qu'on ne peut surtout pas, et je terminerai pas cela mon cher NACHIN, se contenter de procéder par voie d'interdiction parce que ce n'est pas le type de société qu'on souhaite. On préfère procéder par la persuasion même si des petits coups de règle sur le bout des doigts mis en l'air peuvent aider à persuader parfois plus vite les usagers récalcitrants. On en est toujours à 300 mises en fourrière par mois, j'en suis désolé ; je pensais que cela allait diminuer mais il y a toujours autant de clients. Les comptes de la fourrière seront très bons cette année !

M. NACHIN : Je voudrais dire à mon ami JUSSIAUX mais il le sait très bien, que dans certaines circonstances il faut faire preuve d'autorité et que si la police municipale et la police nationale étaient plus nombreuses et présentes, on n'aurait peut-être moins de voitures sur les trottoirs dans le centre et dans tous les quartiers. D'après les échos que j'ai eus à travers les comptes rendus des réunions qui ont eu lieu dans les quartiers, tous les résidents, dans quelque quartier que ce soit, se plaignent du stationnement des voitures sur les trottoirs qui constitue une gêne considérable.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 5 Conseillers ayant voté contre et 1 s'étant abstenu, en décide ainsi.